

I) **Présentation :**

1) Coordonnées de l'accueil :

Le centre dépend du service enfance-jeunesse dont le chef du service est Monsieur Vanerpe.

L'accueil de loisirs Paul Doumer élémentaire a été ouvert en Septembre 2014 dans les locaux de l'ancien SESSAD du Val Mandé (Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé) à l'adresse suivante :

**78, avenue du Président Wilson
94230 CACHAN**

Le numéro de téléphone est le **01 45 36 95 91**

Cet avenue concentre un grand nombre d'établissements scolaires allant de la maternelle jusqu'aux écoles supérieures (ENS)

Dans ce centre ont lieu :

- les accueils du soir le lundi, mardi et jeudi en semaine scolaire de 17h à 18h30
- 2 ateliers « pass » du Vendredi en semaine scolaire de 15h45 à 17h (court) ou de 15h45 à 18h30 (long)
- l'accueil de loisirs le Mercredi de 11h30 à 18h30 en semaine scolaire et durant une partie des vacances scolaires.
- La garderie le mercredi de 11h30 à 12h30

Il est rattaché à l'école élémentaire Paul Doumer par laquelle on accède, du centre, par une porte donnant accès directement au préau.

L'accueil du matin a lieu à l'école maternelle Paul Doumer située juste à côté, au numéro 76 du Président Wilson.

2) Le public :

Les enfants qui viennent à l'accueil I de loisirs Paul Doumer sont scolarisés dans l'école élémentaire du même nom, l'une des plus importantes en terme d'effectif de Cachan puisqu'elle accueille 338 élèves du CP au CM2 et 3 classes de CLIS . Ils sont âgés de 6 à 12 ans.

L'accueil de loisirs peut accueillir 100 enfants le mercredi et vacances scolaires.

Une grande majorité des familles vient de la Cité jardins regroupant des ensembles de logements sociaux. Il n’y a donc pas tellement de mixité sociale dans cette l’école dont les enfants sont issus de milieux relativement modestes.

La particularité de l’école Paul Doumer, est d’accueillir des enfants porteurs de handicap qui sont répartis dans des CLIS (Classe pour L’inclusion Scolaire). 3 types de CLIS ont été créés :

- Une pour les malvoyants
- Une pour les enfants ayant des troubles du comportement
- Une pour les handicapés moteurs

Ces enfants sont répartis en petits groupes et encadrés non seulement par des instituteurs ayant une formation spécifique mais également durant les temps scolaires par des éducateurs, psychomotricien...

La plupart de ces enfants vont à la cantine scolaire et certains d’entre eux fréquentent l’accueil de loisirs le mercredi, durant les vacances ou le soir.

La démarche du service enfance /jeunesse est de permettre la meilleure intégration possible des ces enfants au sein des différents accueils péri /post ou extra scolaires.

La famille doit alors prendre un rendez-vous avec les différents acteurs (chef de service, directrice, coordinatrice) pour que l’on puisse s’adapter au mieux au handicap et travailler en collaboration avec les professionnels (éducateurs, psychomotricien...) .Cela permettra aux enfants handicapés de bénéficier des éventuels soins nécessaires tout en profitant des différentes activités proposées.

3) L’équipe d’animation :

L’équipe se compose essentiellement d’animateurs titulaires du BAFA ou équivalence, mais également sur le temps de restauration d’instituteurs ou AVS (Assistante de Vie Scolaire).

Cette année beaucoup d’animateurs ont « cdisés » pour permettre une certaine fidélisation.

L’annualisation du temps de travail a été complètement modifiée, notamment avec la réforme des rythmes scolaires.

NOM /Prénom	DIPLOME	STATUT	TEMPS DE TRAVAIL PRESENCE ENFANTS A PAUL DOUMER
FREUNDLICH Aude	BAFD	Contractuel 100%	Pause méridienne Accueil du soir Pass vendredi mercredi vacances
SABET Sarah	BAFA	Titulaire 70%	Pause méridienne Mercredi Pass court le vendredi Certaines périodes de vacances

ARCHOUCHE Sabrina	BAFA	Titulaire 100%	Pause méridienne Mercredi Le matin (référente) vacances
NORCA Sylviane	BAFA	Titulaire 100 %	Pause méridienne Mercredi am Accueil du soir vacances
CAZADOR Maeva	BAFA	CDI 80%	Pause méridienne Mercredi accueil matin Mercredi am vacances
COLOMBO Cindy	BAFA /cours BEPJEPS	CDI 100%	Pause méridienne Accueil du soir Pass long le vendredi vacances
GORZA Maxime	Cours BEJEPS	vacataire	Le mardi matin Pause méridienne Accueil du soir Pass long le vendredi Mercredi am vacances
ZEPO James	ND	vacataire	Accueil du soir Pass court le vendredi Mercredi am vacances
DARDEK ?Halima	ND	vacataire	Pause méridienne
BAKARI Kader	ND	vacataire	Tous les matins Pause méridienne Garderie mercredi matin
Fanny	BAFA	vacataire	Pause méridienne

4) Environnement et équipement :

L'accueil de loisirs se situe à proximité de la N20, dans le sud Ouest de la commune, proche de la commune de Bourg-La-Reine.

Comme je l'ai précisé plus haut la plupart des familles viennent de la cité Jardins qui fait partie du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre.

Le centre est situé à proximité de la piscine municipale, du centre socio-culture Lamartine, des gymnases Léo Lagrange et Victor Hugo, et du parc

L'accueil de loisirs Paul Doumer dispose de locaux détachés de l'école Paul Doumer élémentaire :
Il est composé de :

- une grande salle polyvalente avec des tables et des armoires contenant le matériel pédagogique et pouvant accueillir 30 enfants.
- une salle d'activités manuelles avec un lavabo et des tables pouvant accueillir 19 enfants.
- Un coin bibliothèque avec une armoire et un meuble où sont rangés les livres
- une salle de jeux de société avec des tables
- une cuisine faisant office de salle de réunion
- 1 réserve pour stocker le matériel
- des sanitaires avec lavabos, 2 toilettes pour les enfants et 1 pour les adultes
- 1 bureau avec ordinateur et imprimante

Cependant, les enfants peuvent également avoir accès à certains espaces de l'école :

- 2 préaux (1 côté accueil de loisirs et 1 autre du côté de l'autre cour)
- 2 cours (1 côté centre de loisirs et 1 de l'autre côté)
- des toilettes extérieures situées dans la cour côté accueil de loisirs
- les salles de restauration de l'école au sous-sol

Pour les ateliers « pass » du Vendredi d'autres salles de l'école sont utilisées :

- une salle au 2 étage pour l'atelier « détente et relaxation »
- la salle de restauration au rez- de chausse des CLIS pour l'atelier comédie musicale
- la salle informatique pour l'atelier « tablettes numériques »
- la bibliothèque

La commune dispose également de 2 cars qui sont à la disposition des accueils de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires, répartis entre tous les centres .

5) Le budget :

Le budget primitif est voté fin Mars chaque année.

Différentes enveloppes budgétaires sont réparties de la façon suivante :

- fournitures
- petit matériel

-droits d'entrées

Le moyen de paiement est le bon administratif dont je dois faire la demande au minimum 2 semaines avant la date d'utilisation. Cette demande doit être accompagnée du RIB et du devis des prestataires.

6) Modalités de fonctionnement et inscription :

Les familles inscrivent leur enfant en début d'année pour les accueils du soir, du matin et les ateliers « pass » du vendredi.

Les accueils du soir et du matin sont payants et les familles paient selon les jours de présence de leur enfant. Cependant, si une famille n'a pas inscrit son enfant en début d'année elle peut tout de même l'amener au dernier moment.

Quant aux ateliers « pass » du Vendredi qui sont totalement gratuits, les familles ont dû s'inscrire en début d'année scolaire et ce, pour toute l'année.

Pour les mercredis et vacances, le fonctionnement est différent. En effet, les familles ont des dates limites pour inscrire leur enfant. Les fiches d'inscription sont distribuées à tous les enfants par l'intermédiaire de l'école ou elles peuvent également s'inscrire sur internet.

Celles-ci sont affichées sur la porte d'entrée de l'accueil de loisirs, et dans la vitrine à l'entrée de l'école.

Si les familles n'ont pas inscrits leur enfant dans les dates imparties, et que l'enfant vient malgré tout au centre, elles devront payer une majoration de 50% du tarif calculé en fonction du quotient familial.

Quant aux familles dont les enfants sont inscrits et ne viennent pas, elles devront s'acquitter de la journée au tarif normal.

Ces différentes mesures doivent être mises en place à partir du 3 Novembre 2014. En effet, la commune a voulu laisser le temps aux familles de s'habituer à ces nouvelles modalités.

Les horaires d'ouverture et de fermeture :

-Le matin du lundi au vendredi en semaine scolaire l'accueil est ouvert de 7 h 30 à 8h30

-le temps de restauration a lieu de 11h30 à 12h 30

-l'accueil du soir : de 17h à 18h30

-le mercredi une garderie est proposée de 11h 30 à 12h 30 ou les enfants restent de 11h30 à 17h au plus tôt jusqu'à 18h30 maximum.

En cas de retard, les parents remplissent et signent une feuille précisant le nom de l'enfant et l'heure à laquelle ils sont arrivés. Au bout de 3 retards, elles doivent payer des indemnités.

II) **Cadre pédagogique :**

1) Le projet éducatif de territoire (PEDT) de la ville :

La ville de Cachan se situe à l'ouest du département du Val de Marne. Elle est membre de la Communauté d'Agglomération du Val De Bièvre qui regroupe 6 communes : Arcueil, Fresnes, Gentilly, L'Hay-Les-Roses, Le Kremlin Bicêtre et Villejuif.

Suite à la réforme des rythmes scolaires, le PEDT qui remplace le Projet Educatif Local, a été mis en œuvre pour les années scolaires 2014/2015 et 2015 /2016.

C'est un engagement contractuel entre la collectivité, les services de l'Etat (DASEN ? et préfecture), la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne et les partenaires locaux qui participent à son élaboration.

Les grands axes du PEDT visent à permettre aux enfants de découvrir et pratiquer un grand nombre d'activités en partenariat avec les diverses associations et structures de la ville (théâtre, bibliothèque, piscine, terrains sportifs...) tout en préservant une qualité de vie familiale en aménageant au mieux les nouveaux rythmes éducatifs.

Les activités proposées sont diversifiées et adaptées à l'âge des différents publics, leur permettant de s'épanouir, d'affirmer leur personnalité, de découvrir, d'expérimenter, de partager, d'être valorisés, reconnus, tout en favorisant la nécessaire part de rêve, de plaisir, de joie, de rire, inhérente à un temps de loisirs.

2) Objectifs pédagogiques :

Afin de mieux cibler son travail auprès des enfants, l'équipe d'animation orientera son travail en fonction des objectifs pédagogiques fixés par le directeur (basés sur les principes éducatifs et les valeurs générales du projet éducatif de la ville de Cachan.

Le projet d'animation sera le produit de cette démarche de préparation qui consistera à trouver les modalités très pratiques venant concrétiser les intentions affichées par le directeur.

Les enfants à partir de 6 ans, ont un grand intérêt pour les connaissances et le monde extérieur. Ils ne sont plus centrés sur eux-mêmes en sortant de cette phase « oedipienne ». Ils sont dans une période de socialisation et cherche à appartenir à un groupe.

Mes objectifs pédagogiques devront permettre de :

- Garantir à tous l'accès à la culture et aux loisirs
- Développer les conditions de l'apprentissage et de la citoyenneté.

a) **Garantir à tous l'accès à la culture et aux loisirs :**

Comme je l'ai précisé dans ma description du public accueilli, la plupart des enfants de l'école Paul Doumer viennent de milieux modestes. Les familles n'ont pas toutes l'opportunité de faire profiter à leurs enfants d'activités extra scolaires, ou de sorties culturelles (musées, théâtre...).

Mon objectif est donc, en complémentarité avec l'école, de sensibiliser les enfants à la culture (artistique, scientifique...) pour leur donner une ouverture d'esprit, nécessaire à leur construction personnelle.

Je souhaiterais également donner l'opportunité aux enfants de découvrir une grande diversité d'activités qui leur permettent de s'épanouir, en développant leur créativité, leurs aptitudes physiques...

b) Développer les conditions d'apprentissage et de la citoyenneté :

L'enfant en élémentaire prend peu à peu conscience du rôle qu'il a dans la société en tant que citoyen. Il communique de plus en plus et s'autonomise.

Un de nos rôles est de l'amener à devenir, en collaboration avec tous les autres « éducateurs » (parents, école...), un citoyen responsable.

En effet, les enfants passent plus de temps à l'école ou en accueil péri et extrascolaire qu'à leur domicile. Il est de notre devoir d'apporter un complément éducatif aux parents et transmettre aux enfants des valeurs de solidarité, d'entraide, de respect (des autres, de l'environnement...).

A l'école Paul Doumer, les enfants sont déjà confrontés à la notion de différence avec les enfants de CLIS, porteurs de handicap

Nous voulons que les enfants puissent s'intégrer sans difficultés dans la société et lui apprenant à respecter les différences. Ils doivent apprendre très jeune que chaque individu est différent (couleur de la peau, fille/garçon...) et que nous vivons dans un monde régi par des règles.

3) Objectifs opérationnels et démarche :

a) Garantir à tous l'accès à la culture et aux loisirs :

- Sensibiliser les enfants à une diversité d'activités gratuites :

Les ateliers « pass » du vendredi : la réforme des rythmes scolaires mise en place depuis la rentrée a permis d'accentuer la découverte d'activités en partenariat avec de nombreuses associations et services de la commune.

Toutes les 7 semaines environ les enfants ont l'opportunité de pratiquer des jeux d'initiation à la natation, des activités sur le développement durable, des activités artistiques, des ateliers informatiques (tablettes numériques, création de BD ?...), atelier détente et relaxation...Au total ce sont 12 ateliers dans différents domaines qui sont proposés aux enfants leur permettant ainsi de développer leur inventivité, leur créativité, la connaissance et la maîtrise de leur corps...

- Proposer des sorties culturelles les mercredis et vacances :

Des sorties en car sont proposées aux enfants tous les 15 jours et durant les vacances scolaires. Je vais cibler tout particulièrement les visites culturelles ou artistiques en lien avec les projets d'animation.

Cachan est située à proximité de Paris qui propose une offre incroyable d'évènements culturels. De plus, pour démocratiser l'accès aux musées, la plupart sont devenus gratuits.

Pour intéresser les enfants, les visites doivent être ludiques et adaptées à l'âge des enfants. Pour ce faire, le mieux est de faire appel à un guide qui saura animer la visite.

Cependant, les animateurs peuvent également organiser des jeux (jeu de piste par exemple) pour permettre aux enfants d'apprendre tout en s'amusant.

- Elaborer des programmes d'activités variés :

Les animateurs devront proposer aux enfants, des activités diversifiées ludiques et éducatives répondant aux attentes et au rythme des enfants dans les domaines suivants :

-le jeu, sous toutes ses formes (jeux sportifs, d'équipe, de société, de fiction, de construction, grands jeux...)

-les activités d'expressions manuelle, artistique, plastique, dramatique...

-les activités de découverte (sorties, visites de musée, cinéma, théâtre, découverte du milieu urbain...)

-les activités physiques et sportives

-la lecture, le conte...

Les animateurs prendront en compte les souhaits des enfants pour l'élaboration de leur programme d'activités avec la mise en place d'une « boîte à idées ».

Des semaines ou mois à thèmes seront organisées pour créer une ambiance différente pendant les périodes concernées.

b) Développer les conditions d'apprentissage et de la citoyenneté

- Découverte et participation à la vie en collectivité :

L'équipe d'animation devra définir et expliquer les règles de la vie auprès des enfants et les sensibiliser à la sécurité et la protection.

Il s'agira d'aborder en groupe des notions de tolérance, de respect, de partage et d'intégration.

Les enfants participeront aux tâches de nettoyage et de rangement.

L'équipe d'animation développera des jeux collectifs.

- Apprendre à respecter les autres :

Les réunions d'enfants permettront à chacun d'écouter les autres et de débattre avec eux.

Les manières d'aborder les droits de l'enfant permettront de réagir sur l'environnement, les lois fondamentales, les droits de l'homme...

Les jeux collectifs mettront en avant les avantages de l'entraide, l'esprit d'équipe, la cohésion.

- Préparer l'enfant à la citoyenneté :

L'équipe d'animation organisera et participera avec les enfants à des actions citoyennes pour développer sa capacité de jugement et son sens critique.

Les enfants seront sensibilisés sur les règles et les codes essentiels de la vie d'un citoyen.

- Développer l'ouverture vers les autres :

Des projets d'animation avec des associations humanitaires, des projets intergénérationnels...seront organisés par l'équipe pour sensibiliser les enfants à l'entraide et à la tolérance (acceptation des différences).

III) Fonctionnement :

1) Les différents temps d'accueil :

a) **L'accueil périscolaire matinal :**

Les enfants sont accueillis à l'école maternelle Paul Doumer du lundi au vendredi pendant la période scolaire de 7h30 à 8h20. Ils sont encadrés par 2 animateurs dont 1 référent, qui proposent aux enfants des ateliers calmes (jeux de société, dessins...) après les avoir inscrit sur le listing de présence.

Une vingtaine d'enfants fréquentent l'accueil du matin et occupent une salle au 1^{er} étage de l'école.

A 8h20, 2 animateurs accompagnent les enfants à l'école élémentaire et les

b) **La pause méridienne :**

Les objectifs et l'organisation de ce temps, sont définis dans le « Guide de la Pause méridienne » adopté par la ville en 2012.

Ce sont des cuisiniers communaux qui assurent la confection des repas sur place.

Moment de détente et de convivialité, la pause méridienne contribue aussi à l'épanouissement de l'enfant, à sa socialisation. Elle favorise son éducation à la santé, le développement du goût et la découverte d'autres cultures.

Des semaines à thème sont proposées par exemple « la semaine des saveurs » qui a eu lieu en Octobre.

Ce temps dure 2h de 11h30 à 13h 30 et est sous la responsabilité de la directrice de l'école Mme FROVA.

Il se décompose en 2 services : un de 11h30 à 12h30 et un autre de 12h30 à 13h30.

Le taux d'encadrement défini par la ville est d' 1 animateur pour 25 enfants.

Répartition des services :

ANIMATEUR/INSTITS/AVS	CLASSE	SERVICE	REFECTOIRE
Fanny Sarah Kader	CP	1er	Petit rose
Maxime Cindy Halima	CE1	1er	Vert
Instits	CLIS	1er	Classe r de chaussée

Instit/AVS Yvelenka	CM2A/CE2 A/CE2C/CLIS 1	1er	Salle jaune
Sabrina Maeva Sylviane Aude	CM1A/CM2B/CM2C/CE2B	2ème	Grand bleu

Après avoir été pointés sur le listing par les animateurs, les enfants passent aux toilettes. Puis, ils se répartissent dans les réfectoires situés au sous-sol de l'école pour déjeuner. Les enfants de CLIS déjeunent dans une salle située au r de chaussée de l'école. Les instituteurs qui les encadrent vont eux-mêmes chercher les plats dans la cuisine au sous-sol.

Les plats sont posés sur les tables par les dames de cantine et les enfants se servent eux-mêmes afin de développer leur autonomie.

Pour éviter trop d'allées et venues dans les réfectoires, les enfants lèvent la main pour demander du pain, de l'eau...aux animateurs.

A la fin du plat principal, les enfants empilent leur assiette et jettent tous les déchets dans un saladier situé au centre de la table. Ils placent les assiettes et couverts en bout de table pour faciliter le débarrassage des dames de cantine.

Pendant que les enfants du 1^{er} service déjeunent, ceux du 2^e service ont la possibilité de faire des activités calmes (relaxation dans le préau, dessins, perles dans l'accueil de loisirs, jeux de construction...) proposées par les animateurs ou de rester dans la cour lorsque la météo le permet. Et inversement pour les enfants qui ont mangé au 1^{er} service.

c) **Mercredi et vacances :**

- Mercredi :

Avec la réforme des rythmes scolaires et la matinée d'école le Mercredi, le temps d'accueil de loisirs a été écourté.

En effet, les enfants sont pris en charge à partir de 11h30 par les animateurs à la sortie de l'école.

Ils ont la possibilité de rester à la garderie de 11h30 à 12h30 au sein de l'accueil de loisirs ou dans la cour et sont encadrés par 1 animateur qui les pointe dès leur arrivée.

Pour les autres, ils sont encadrés par l'équipe d'animation de 11h30 à 17h au plus tôt et 18h30 au plus tard, heure de fermeture du centre.

Les animateurs proposent des activités en lien avec des projets d'animation qui découlent du projet pédagogique.

Le programme de ces activités est défini en fin de mois pour le mois suivant et les familles peuvent le consulter sur internet sur le site de la ville. Il est également affiché sur la porte d'entrée du centre et dans la vitrine à l'entrée de l'école.

Celui-ci donne aux enfants un large choix répondant à leurs envies et à leur rythme (activités manuelles, sportives, ...)

Tous les 15 jours, un car est mis à notre disposition avec un autre centre pour profiter des parcs, musées, cinémas. .de la région.

- Vacances :

Durant les périodes des vacances, étant donné l'effectif réduit d'enfants fréquentant les structures de la ville, un regroupement de centre a lieu. Celui-ci est défini quelques semaines avant les vacances et les familles en sont informées au plus tôt.

Lorsque le centre de Paul Doumer est fermé les enfants se rendent alors sur un autre centre et sont regroupés avec les enfants du centre qui les accueillent (Carnot élémentaire par exemple).

Ouvert en Septembre 2014, Paul Doumer accueillera pour la 1^{ère} fois les enfants durant la période des vacances de Noel.

Les vacances scolaires 2014/2015

VACANCES	FIN DES COURS	REPRISE DES COURS
Toussaint	Vendredi 17 octobre 2014	Lundi 3 novembre 2014
Noel	Vendredi 20 décembre 2014	Lundi 5 janvier 2015
Hiver	Vendredi 13 février 2015	Lundi 2 mars 2015
Printemps	Vendredi 17 avril 2015	Lundi 4 mai 2015
Eté	Vendredi 3 juillet 2015	

Durant les vacances, les enfants sont accueillis à partir de 7h30 jusqu'à 9h15 le matin. Le soir ceux qui sont autorisés à partir seuls peuvent quitter la structure à partir de 17h. Pour les autres, les familles viennent les chercher entre 17h et 18h30.

Les programmes d'activités sont distribués le 1^{er} jour de fonctionnement à toutes les familles et sont visibles également sur internet.

Les activités proposées sont réfléchies en fonction du thème des vacances qui peut être le même durant toute la période ou changer chaque semaine en fonction du directeur présent.

d) L'accueil du soir :

Depuis cette rentrée 2014, les enfants d'élémentaire ont la possibilité de fréquenter l'accueil du soir le lundi, mardi et jeudi, à partir de 17h après l'étude jusqu'à 18h30.

L'équipe est composée de 4 animateurs et 1 directrice.

Un animateur les récupère à la sortie de l'école et les dirige dans le préau de l'école où un autre animateur les pointe sur le listing.

Puis, ils se dirigent vers l'accueil de loisirs et sont accueillis par 2 animateurs. Ceux qui n'ont pas goûté, se rendent dans la salle « activités manuelles » et les autres se répartissent comme ils le souhaitent dans les autres salles en attendant que tous les enfants arrivent.

Les animateurs comptent les enfants et leur proposent différents ateliers à partir de 17h15, ils peuvent aller de l'un à l'autre :

- Un animateur ou la directrice reste à l'accueil pour désinscrire les enfants à l'arrivée de leurs parents.
- Un animateur propose des ateliers jeux de société dans la salle prévue à cet effet,
- un autre animateur : ateliers dessins et jeux de construction dans la salle polyvalente
- un troisième se place dans le coin bibliothèque pour atelier lecture
- un animateur dans la salle d'activités pour activités perles, scoubidous

Lorsque le temps et la luminosité le permettent, un animateur peut proposer des jeux dans la cour.

e) Les ateliers « pass » :

Avec la réforme scolaire, le temps d'école a été réparti différemment et l'objectif de faire découvrir des activités au plus grand nombre prend tout son sens lors des « ateliers pass » du Vendredi.

En effet, ses ateliers sont gratuits et accessibles à tous. Il existe 2 types de pass :

- « pass courts » de 15h45 à 17h
- « pass longs » de 15h45 à 18h30

Les groupes sont formés par niveau de classe et les rotations ont lieu à chaque période de vacances scolaires (5 rotations au total).

Les ateliers sont encadrés par des professionnels qui travaillent soit dans des associations, soit dans les services communaux.

Ils sont au nombre de 6 pour les « pass courts » et pour « les pass longs ».

La répartition des ateliers : cf annexe

f) Séjours courts :

Des séjours de 5 jours sont proposés durant les vacances de Printemps et d'Été aux élémentaires. Ils permettent aux enfants de s'évader loin de leur quotidien et d'apprendre la vie en collectivité.

g) Temps d'accueil des parents :

- Réunion de rentrée : cette année, devant les nombreuses interrogations des familles concernant la nouvelle organisation des rythmes scolaires, il a été, plus que jamais, nécessaire d'organiser une réunion d'information. Celle-ci a eu lieu le Mardi 7 octobre à 18h30 en présence de l'adjoint à l'enfance Monsieur Crosnier, du chef de service Monsieur Vanerpe, des coordinatrices Sylvie Abalain et Sandra Lavigne, l'équipe d'animation et moi-même.

Après une présentation de l'équipe, de mes objectifs pédagogiques, nous avons laissé la parole aux familles qui nous ont posé un certain nombre de questions particulièrement ciblées sur les nouveaux rythmes scolaires.

Ce type de réunion est indispensable et permet de créer du lien avec les familles, de les rassurer et de les sensibiliser au travail effectué par les équipes d'animation tout au long de l'année.

- Portes ouvertes :

2) Journée type et fonctionnement :

a) **Journée type** :

- **Mercredi** :

-l'accueil des enfants à la sortie de l'école à 11h30 : un membre de l'équipe d'animation fait le relais entre les instituteurs et le centre de loisirs. Il accueille les enfants au niveau de l'entrée de la cour côté centre, avant le portail principal et les dirige vers le centre.

Un autre animateur reste dans la cour pour les accompagner jusqu'au préau où un troisième adulte les attend pour les inscrire sur le listing.

Lorsqu'ils sont inscrits sur le listing les enfants sont dirigés vers le centre de loisirs. Puis lorsque tous les enfants sont arrivés, et ont été pointés, les animateurs les rassemblent dans le préau pour les compter.

L'adulte responsable de l'accueil, note également sur un cahier de liaison toutes les informations éventuelles des parents (enfant malade, départ anticipé...)

L'accueil est un moment primordial qui doit permettre aux enfants et aux familles d'être rassurés. Il reflète l'image d'un centre et toute l'équipe doit être très active et à l'écoute de chacun.

Vers 12h, les enfants passent aux toilettes avant d'aller manger **vers 12h15** dans le réfectoire bleu au sous-sol.

Le repas **de 12h15 à 13h10** : les animateurs sont répartis aux différentes tables et mangent avec les enfants. C'est un moment convivial qui permet à l'équipe d'animation d'échanger avec les enfants, tout en les incitant (ne pas les forcer) à goûter à tout.

Le fonctionnement est le même que durant les jours d'école (voir plus haut).

A 13h10 : passage aux toilettes

De 13h20 à 14h : temps libre dans la cour ou ateliers calmes (jeux de société, dessins, jeux de construction, perles...) dans les salles du centre de loisirs. Les enfants peuvent se déplacer d'une salle à l'autre.

A 14h : rassemblement des enfants dans le préau et présentation des activités. Les animateurs doivent sensibiliser les enfants en montrant des modèles d'activités manuelles, faire un petite mise en scène pour les grands jeux...

14h15-16h : activités et rangement

16h-16h15 : temps libre et passage aux toilettes

16h15-17h : goûter dans le réfectoire.

17h-18h30 : accueil du soir. Les enfants partent seuls ou les parents viennent les chercher de manière échelonnée.

Les enfants peuvent aller dans la cour ou participer à des activités calmes proposées par les animateurs : jeux de construction, dessins, lecture...

Un animateur référent prend en charge les enfants qui vont à la garderie à partir de 11h30 et dont les parents viennent les récupérer jusqu'à 12h30 au plus tard. Il les encadre dans la cour ou, selon la météo, dans les salles du centre de loisirs.

- **Vacances** :

-l'accueil des enfants a lieu **de 7h30 à 9h15** : les enfants arrivent seuls ou les parents les accompagnent. Un animateur ou la directrice placée à l'entrée pointe les enfants sur le listing. Des ateliers calmes leur sont proposés.

-**9h15 à 9h30** : présentation des activités

-**9h 30-11h 30** : activités et rangement

-**11h30-12h** : temps libre et passage aux toilettes

Puis, la journée type est identique à celle du mercredi.

- Les ateliers « pass » :

A 15h45, les enfants des « pass courts » se retrouvent dans le préau , côté centre de loisirs et ceux des « pass longs » dans le préau de l'autre côté devant les « smileys » de couleur correspondant à chaque atelier.

Puis les animateurs de chaque atelier font l'appel , note la présence des enfants sur le listing et les amènent dans leur lieu d'activité respectif.

Avant de débiter l'activité, les enfants goûtent.

Puis à 16h50 pour les « pass courts » et 18h20 pour les « pass longs », certains enfants se rassemblent de nouveau dans le préau côté centre de loisirs pour que les parents viennent les chercher et d'autres rentrent seuls. J'ai vérifié en amont sur les fiches sanitaires qu'ils ont effectivement l'autorisation.

Les parents accèdent à l'école par le portail donnant immédiatement sur la cour côté centre de loisirs.

Les animateurs vérifient l'identité des adultes venant récupérer l'enfant et les désinscrivent sur le listing.

Concernant les ateliers qui sont à l'extérieur, les animateurs reviennent sur la structure à 18h15.

b) Les activités proposées : cf annexe programme d'activités

Les activités sont réfléchies en amont par l'équipe selon un thème défini. En effet, les animateurs rédigent des projets d'animation et des projets d'activités (cf annexe) qui répondent à des objectifs précis en lien avec le projet pédagogique.

Elles sont ludiques, variées et répondent aux besoins et attentes des enfants (sportives, manuelles...).

c) Les temps calmes et informels :

Pour respecter le rythme de l'enfant, des temps calmes et informels sont régulièrement mis en place tout au long de la journée. En effet, l'enfant est sollicité toute la semaine entre l'école, les activités extrascolaires... Il a besoin de ne rien faire ou de faire des activités calmes sans l'intervention d'un adulte mais sous son étroite surveillance.

Les animateurs placent du matériel à leur disposition (feutres, livres...) et les enfants peuvent changer d'ateliers comme ils le désirent.

d) Les sorties :

Régulièrement, que ce soit le mercredi ou durant les vacances scolaires, des cars municipaux sont mis à notre disposition pour permettre aux enfants de s'évader en découvrant l'environnement naturel (parcs, bois...), des sites culturels (musées, cinéma, théâtre...) et répondre ainsi à leur grande curiosité.

Les sorties sont, en général, en lien avec le thème et sont réservées par la directrice qui dispose d'un budget spécifique.

Elles ont un intérêt éducatif et sont préparées en amont par l'équipe et en collaboration le centre avec lequel nous partageons le car.

Nous avons également la possibilité d'effectuer des sorties accessibles à pied dans les structures municipales ou associatives de la ville (bibliothèque du CSC Lamartine, les gymnases, salle de tennis de table, judo au gymnase Léo Lagrange...).

Pour assurer la sécurité des enfants il faut :

- S'assurer que l'endroit est salubre et non dangereux pour l'enfant
- Vérifier la solidité des jeux ainsi que leur adaptation à l'âge des enfants

- En cas de ravitaillement, s'assurer que l'eau est potable
- Se renseigner sur le fait qu'il y ait des sanitaires

e) Les déplacements :

Pour tout déplacement que ce soit à pied ou en car il est nécessaire :

- Avoir la liste des enfants qui doit être fait en amont en 3 exemplaires : 1 pour l'équipe, 1 pour le chauffeur, 1 pour la directrice. Le nombre d'enfants doit être connu de chaque animateur et contrôlé régulièrement.
- Avoir les fiches sanitaires des enfants pour les sorties à l'extérieur de la commune. Elles doivent être photocopiées pour en avoir un exemplaire sur le centre.
- Avoir une trousse de secours (en bon état et complète)
- Avoir de l'eau et des gobelets (bouteilles d'eau ou gourdes)
- Avoir des changes et des sacs plastiques en cas de problème

• A pied :

Les enfants se déplacent régulièrement dans Cachan pour aller dans les parcs ou structures communales.

Lors de ces déplacements s'ils sont 2 animateurs, l'un doit être placé devant, l'autre derrière. S'ils sont 3 : un animateur devant, un derrière et un au milieu.

A partir de 4 animateurs, ne pas hésiter à diviser le groupe en deux, ce qui permet un déplacement en toute sécurité.

Il est interdit de jouer pendant les déplacements (mais par exemple l'animateur peut chanter avec les enfants pour briser la monotonie et capter l'attention des enfants).

La traversée des routes : il est obligatoire quand cela est possible d'utiliser les passages piétons, 2 animateurs doivent être sur la chaussée et bloquer ainsi la circulation de chaque côté. Il est nécessaire d'attendre la totalité du groupe pour commencer à traverser.

Le rang doit rester compact, sans « trou ». Chaque animateur doit être attentif au rythme du groupe.

L'animateur doit en permanence être prêt à intervenir (sans affolement, ni hurlement inutile) dès qu'un enfant lâche la main, s'éloigne du groupe, s'approche de la chaussée...

• En car il faut :

-Vérifier que les logos « transport d'enfants » sont présents à l'avant et à l'arrière du véhicule, l'état des pneus et la présence de marteaux brise vitre. Connaître l'emplacement et le fonctionnement de l'extincteur, le déverrouillage des portes.

-S'assurer du bon état du chauffeur, refuser le départ s'il y a un doute

-les enfants doivent tous avoir la ceinture de sécurité attachée

-Ne pas donner le signal de départ avant de s'être assuré de la présence de tout le monde

-Tous les enfants doivent être assis dans le car pendant la durée du trajet

-Disposition des animateurs dans le car : un devant, un derrière (près des issues de secours) obligatoirement, les autres se positionnent de manière à assurer le calme et la sécurité dans le car.

-Connaître l'adresse et les horaires d'ouverture et de fermeture du lieu

-Montée dans le car : un animateur fait monter les enfants au fur et à mesure, un autre les place dans le car.

-Descente du car : même principe, un animateur fait descendre les enfants, un autre les fait se ranger. Pour un maximum de sécurité, les animateurs doivent descendre au fur et à mesure afin d'encadrer correctement le groupe. Le dernier animateur vérifie qu'il ne reste personne, ni rien dans le car.

f) L'hygiène :

Les temps d'hygiène rythment la journée des enfants comme celle des adultes.

Ces derniers doivent prendre garde à ce que les enfants respectent certaines règles.

Chacun doit veiller à tout moment de la journée à ce que les enfants soient propres en montrant l'exemple soit même : lavage de mains, débarbouillage.

Faire attention aux activités salissantes (peinture, plâtre...)

Veiller à mettre des blouses

Nettoyer les tables et vérifier les sols après le goûter, la collation et les activités.

4) Rôle des personnels :

a) L'animateur :

L'animateur est l'exemple, le référent, l'interlocuteur privilégié qu'auront les enfants. Il doit donc toujours être disponible, à l'écoute des enfants et avoir du plaisir à s'en occuper.

Il est responsable des enfants qui lui sont confiés (l'animateur engage sa responsabilité pénale), ainsi que de leurs actes et de leurs biens personnels.

Etre animateur c'est :

-assurer la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant

-être ponctuel

-participer de manière active et permanente au rangement et à l'aménagement des locaux

- pouvoir administrer les premiers soins en ayant sur soi une trousse de premiers secours (disponible à l'infirmierie), tenir à jour le registre d'infirmierie (notifier tout soin effectué sur un enfant, appeler le SAMU ou les pompiers si la situation le nécessite.
- avoir l'esprit d'équipe en respectant et en étant capable de s'entendre avec ses collègues durant son travail
- aménager l'espace de façon à assurer la sécurité et la viabilité de l'activité
- s'assurer de ne pas laisser de matériel dangereux pouvant être à la portée des enfants
- connaître tout au long de la journée le nombre d'enfants qu'il a sous sa responsabilité
- savoir ce que font les enfants et où ils se trouvent
- assurer une surveillance active et permanente
- aider et conseiller les animateurs en stage pratique BAFA ou ceux qui débutent dans l'animation
- maîtriser toutes les règles de sécurité établies par l'équipe et la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)
- établir les règles de vie avec les enfants
- gérer le temps lors des activités
- respecter et faire respecter le matériel et les locaux
- réaliser des projets d'animation choisis par l'équipe répondant aux objectifs pédagogiques, de manière à proposer des activités manuelles, physiques et artistiques en cohérence avec les besoins et les attentes des enfants.
- adapter des temps d'animation en fonction de la situation (météo, fatigue ou énervement des enfants...)
- s'assurer que l'enfant puisse choisir ses activités
- s'assurer de la bonne hygiène alimentaire et corporelle (lavage des mains...) de chaque enfant
- être disponible

b) Le directeur :

Le directeur participe à la vie du centre et fait partie de l'équipe d'animation.

Il est responsable des enfants, de tout le personnel intervenant sur la structure et des locaux.

Le directeur doit :

- respecter le projet éducatif, écrire le projet pédagogique et définir les objectifs généraux
- animer et dynamiser l'équipe
- s'assurer du bon fonctionnement du centre (devoir de contrôle)
- évaluer chaque animateur
- former chaque animateur (réunions de préparation et bilans, proposer des outils de travail...)
- assurer la sécurité de la santé physique et morale des enfants
- assurer la gestion administrative (horaires du personnel, fiches sanitaires, tenue du registre de sécurité...)
- assurer la gestion financière
- assurer la relation avec les familles
- gérer l'approvisionnement en petit et gros matériel

-travailler en relation avec les différents partenaires (services techniques, femmes de service, chauffeur de car, piscine, DDCS...)

c) **La coordination :**

5) Recommandations de sécurité et de soins :

a) **Livret de sécurité et de soins : doc du Service.**

b) **Cahier d'infirmierie et de soins destinés aux enfants :**

Lorsqu'un enfant a un petit « bobo », il le soigne avec le matériel médical autorisé (compresses, désinfectant, crème arnica, pansements...) puis note quotidiennement sur un cahier la date, l'heure, le nom de l'enfant soigné, les soins effectués et son nom.
Chaque page du registre doit être signée par le directeur.

c) **Protocole évacuation incendie :**

IV) Evaluation

